Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier de presse

Présentation de la
Zone de Sécurité Prioritaire
de Fort de France

Contact presse
Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / *audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*

Qu'est-ce qu'une ZSP ?

Un dispositif national :
Les zones de sécurité prioritaires ont été définies par le gouvernement sur des critères relatifs à l'insécurité et aux déséquilibres socio-économiques constatés.

On en compte 64, réparties sur l'ensemble du territoire national.

Une méthode :
Il s'agit d'appliquer une méthode visant à concentrer les efforts sur un nombre réduit d'objectifs sur des territoires précis, afin d'obtenir, par là même, des résultats concrets au bénéfice de la population.

Ces efforts concernent tous les acteurs de la sécurité intérieure : Sécurité publique, police judiciaire (PJ), police aux frontières (PAF), Douane, gendarmerie nationale, Groupe d'intervention régional (GIR)…

L'enjeu est bien d'obtenir sur le terrain un effet multiplicateur grâce à l'action conjointe des services, chacun apportant son savoir-faire et sa « valeur ajoutée » au dispositif global.

Cette action collective doit être mise au service d'objectifs partagés, ciblés, évolutifs et adaptés aux particularités des territoires concernés et de la délinquance constatée.
Au-delà de l'action de lutte contre la délinquance, la ZSP repose sur l'établissement et le maintien de partenariats forts avec la commune, l'éducation nationale, les bailleurs, les transporteurs publics, les acteurs de la prévention, les associations…

Le lien entre les services de sécurité et la population est également au cœur de la ZSP.

Le mise en oeuvre d'actions de prévention est également soutenu par le biais de la mobilisation du FIPD.
L'objectif est d'aboutir à un dispositif global adapté aux spécificités du territoire et répondant aux enjeux de sécurité et de prévention.

Fort de France : un territoire prioritaire

Le 16 novembre dernier, sur proposition du préfet de la Martinique et du maire de Fort de France, le ministre de l'intérieur a annoncé la création de la zone de sécurité prioritaire de Fort-de-France, située en zone police nationale (PN).

Une Ville-capitale :

Formant la principale agglomération de la Martinique, Fort-de-France concentre près d'un quart des habitants de l'île (soit 90 498 personnes) et connaît chaque jour d'importants mouvements pendulaires accroissant considérablement son volume de population.

Carrefour de l'île, un grand nombre de commerces de proximité peuple ses quartiers. La ville de Fort de France connaît cependant un taux de chômage élevé (particulièrement chez les jeunes) d'environ 35% en moyenne pour ces quartiers.

Au plan éducatif, Fort de France compte 14 696 élèves dans ses différents établissements publics ou privés.

Une délinquance marquée

Les zones géographiques retenues pour délimiter la ZSP de Fort de France ont été choisies par rapport à la forte pression qu'y exerce la délinquance. En effet, la concentration des habitants et des activités dans des lieux propices aux regroupements et activités souterraines génère une délinquance générale marquée. Les indicateurs spécialisés, relatifs aux vols avec violences, vols à main armée et avec armes blanches, vols à la roulotte et accessoires, port illégal d'armes, se maintiennent à des niveaux structurellement hauts.

Des signalements récurrents d'usages inappropriés de l'espace public pour des activités illicites et le besoin d'une plus grande tranquillité sont portés à la connaissance des services de l'État et de la Ville.

En quelques chiffres, le taux d'atteinte volontaire à l'intégrité physique des personnes est très nettement supérieur à la moyenne nationale et progresse de +18,45% sur l'année 2012. Les vols avec violence sont en fort développement (+ 73,8% en moyenne). Les indicateurs relatifs aux vols à main armée et ports d'armes restent élevés, et l'indicateur de la criminalité organisée et de la délinquance spécialisée est deux fois supérieur au taux national.

Contact presse
Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / *audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*

La Zone de sécurité prioritaire : mode d'emploi

Cinq quartiers retenus

Cinq quartiers ont été retenus pour former la ZSP :

- le centre-ville
- le quartier des Terres-Sainville
- le quartier de Sainte-Thérèse,
- le quartier Dillon y compris la zone franche
- le quartier Volga Plage

Ce périmètre peut être amené à changer en fonction de l'évolution de la délinquance.

Quatre objectifs principaux en matière de lutte contre la délinquance

Quatre objectifs principaux ont été retenus, ils s'appuient sur les réalités de la délinquance :

- la lutte contre la délinquance acquisitive, notamment les vols violence, en particulier dans le centre ville et les Terres Sainvilles
- la lutte contre le port et la détention illégale d'armes
- la lutte contre l'économie souterraine et les fraudes (prostitution, trafic de stupéfiants, exercice de professions règlementées…)
- le respect de l'espace et de la tranquillité publics, pour garantir le vivre ensemble.

A ces quatre objectifs thématiques s'ajoute, notamment en matière de prévention, une attention particulière en direction du public des mineurs et jeunes majeurs (18-25ans).

Un partenariat efficace pour une sécurité renforcée

Cinq leviers d'actions

Une présence et une visibilité renforcées sur la voie publique

Des équipes de policiers seront fidélisées sur le secteur de la ZSP pour assurer une présence et une visibilité, premier objectif du dispositif. Cette mise en œuvre passe par :

- Une priorisation des moyens de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et une adaptation des créneaux horaires d'intervention permettant d'élargir le taux de couverture de la zone. Cette présence sera coordonnée avec celle de la police municipale.
- La réalisation ponctuelle d'opérations de contrôle de grande ampleur faisant intervenir les différents acteurs de la sécurité intérieure (Douane, Police aux Frontières, Gendarmerie...), sous la forme de contrôles d'axes et de points sensibles avec, si nécessaire, un appui aérien.

Des partenariats de sécurité consolidés

L'un des éléments stratégiques de la ZSP repose sur la mobilisation des acteurs des quartiers concernés :

- L'ensemble des services de sécurité intérieure est mobilisé : direction départementale de la sécurité publique, direction départementale de la police aux frontières, service départemental de l'information générale, gendarmerie nationale, douane…
- La Ville de Fort de France : dans le cadre de la convention de coordination, police municipale (PM) et police nationale (PN) travailleront de concert y compris sous forme d'opérations conjointes. La ville exercera par ailleurs les pouvoirs dont elle dispose pour contribuer à l'objectif de tranquillité.
- Les acteurs des quartiers de la ZSP : durant les prochains mois, la consolidation et l'élaboration de partenariats avec les bailleurs sociaux, les commerçants et le transporteur CFTU/Mozaïk seront mises en œuvre.

Un renseignement accru

Le service départemental de l'information générale (SDIG), par son action de suivi, de veille et d'analyse des quartiers, contribuera à l'action opérationnelle menée par les différents acteurs.

Une action adaptée en matière de polices administratives

L'ensemble des pouvoirs de police administrative concourant aux objectifs de la ZSP seront mobilisés par le cabinet du

Contact presse
Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / *audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*

préfet, en tant que de besoin, et en cohérence avec les objectifs prioritaires : police des débits de boissons, police des armes, contrôles administratifs des boutiques de vente et rachat d'or, lutte contre le travail illégal, développement de la vidéo-protection…

Une investigation judiciaire développée sous l'autorité du Procureur de la République de Fort de France

L'échange d'informations opérationnelles entre services, déjà effectif, sera resserré par le biais du comité opérationnel de coordination de sécurité intérieure, réuni sous la co-présidence du préfet et celle du procureur de la République, autour des thèmes prioritaires de la ZSP. Le GIR y participera également dans le cadre de sa mission de lutte contre l'économie souterraine et les fraudes.

Des moyens humains adaptés pour la ZSP

Par la Sécurité publique :

La DDSP de la Martinique s'organisera pour la ZSP :

- Un personnel dédié sur le territoire de la ZSP (brigade de sécurité et de proximité – BSP- pour le centre ville et brigade anti criminalité)
- Un personnel priorisé sur la ZSP en faisant concourir l'ensemble des autres unités (personnel des bureaux de police, compagnie départemental d'intervention, unité canine, groupe d'appui de nuit…).
- Un référent, officier de police, qui coordonnera cette action en lien avec les responsables d'unités, avec au premier rang le chef du bureau de police de Dillon.

Par la Ville :

La Ville mobilisera en plus des policiers municipaux, ses moyens humains et matériels qui viendront appuyer le dispositif, qu'il s'agisse des médiateurs de rue ou du Centre de Supervision Urbain (CSU) 41 caméras sur la ZSP.
Un cadre référent coordonnera les actions État/Ville.

De manière conjointe : une coordination opérationnelle police nationale / police municipale :

La Brigade de Sécurité et Proximité (BSP) va également évoluer. Elle agira en 2 groupes pédestres simultanés, patrouillant au cœur du centre ville. Cette brigade sera gérée au travers de la cellule de coordination du partenariat.
Par ailleurs, d'autres réflexions sont en cours sur la mise en place de nouveaux moyens d'action et d'intervention permettant une plus grande présence et une plus grande visibilité.

Un rapprochement avec la population

Le rapprochement police-population est un axe structurant de la ZSP. Les cellules de veille géographiques et les commissions de quartiers seront redimensionnées et adaptées par la Ville de Fort de France dans le cadre du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) pour faciliter l'échange d'informations.

La DDSP mettra également en place un dispositif de permanence ponctuelle aux Terres-Sainville et à Dillon et un délégué cohésion police-population sera recruté.

Une intervention appuyée en amont par la prévention de la délinquance

Au delà des opérations répressives visant à intervenir sur les phénomènes de délinquance, un travail particulier sera mené en matière de prévention.

Ainsi, dès cette année :
- le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) attribué à la Martinique a été augmenté de **100 000€**, spécifiquement affectés aux actions menées sur le territoire de la ZSP.
- Dans ce cadre le FIPD va contribuer avec la Ville de Fort de France à la création d'**un observatoire local** de la délinquance et de la tranquillité publique et au recrutement d'un **coordonnateur,** dédié au territoire.

Une gouvernance spécifique

Une cellule de coordination du partenariat

Une cellule permettra d'animer et d'assurer la cohérence du développement des opérations mixtes police nationale-police municipale.
Distincte du CLSPD, cette cellule a également pour mission de conduire les actions de prévention de la délinquance en privilégiant une approche de traitement spécifique des situations individuelles.
Cette cellule disposera de différents outils de pilotage parmi lesquels, un tableau récapitulant au quotidien les forces disponibles sur le terrain.
Composition : préfecture, DDSP, Ville de Fort de France.

Un comité opérationnel de coordination de sécurité intérieure

Sous le co-pilotage du Préfet et du Procureur de la République, le comité définit la stratégie et organise son action, tant sur le volet préventif que répressif. Il s'agit d'élaborer des modes d'intervention qui associent l'ensemble des forces de sécurité (police et gendarmerie), ainsi que tous les services qui exercent une autorité administrative de contrôle.
Il est composé des différents services de la police nationale (DDSP, PAF, et PJ) de la gendarmerie nationale, de la douane, du Groupe d'Intervention Régional et au besoin de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Contacts utiles à Fort de France

Cabinet du Maire : Hôtel de Ville, 05 96 59 60 00
Cabinet du Préfet : Préfecture 05 96 39 36 00
Parquet : bd Gén de Gaulle, 05 96 48 41 41

Numéros d'urgence

Police Secours	17
SAMU	15
Pompiers	18
Depuis un portable	112

Contact presse
Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / *audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr*